

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 05 juillet 2022**

(Application de l'article 212-25 du Code des Collectivités Territoriales)

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal, sous la présidence du Maire, Monsieur Daniel DEFAUX, a décidé :

A l'unanimité,

- de désigner Mme Cathie PONT comme secrétaire de séance.
- d'approuver le procès-verbal de la séance du 05 mai 2022.
- d'autoriser le maire à organiser un centre aéré dans les locaux du restaurant scolaire et périscolaire, du 11 au 15 juillet et du 18 au 22 juillet 2022, au tarif de 120,-€ la semaine (tout compris). Les inscriptions seront limitées à 21 enfants pour la première semaine et 22 enfants pour la deuxième semaine.
- de céder au prix de 70 € le m², la bande de terrain située sentier des Rayons, cadastrée section 5 parcelle 451/71-71b d'une contenance d'environ 30 m².

OBSERVATIONS DU MAIRE

Le présent compte-rendu est donné sous réserve du contrôle de légalité de ces décisions par l'autorité sous-préfectorale et des observations éventuelles des administrations de l'Etat.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance des délibérations in extenso, en s'adressant au secrétariat de la mairie.

LE MAIRE,

Daniel DEFAUX